

Présents : M. Jean Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, Mme Florence DUNOYER, M. Jean Michel FLAN, M. David ROULAND, Mme Christiane ANASTASI CLERC, Mme Agnès GOUTTE, M. Jean Pierre ROSIQUE, M. François HERVE, M. Philippe VARON, M. Michel BERNARDINI, M. Alexis BOLLARD, M. Emmanuel BAYET, M. Jean Marc BORNAND.

Excusés : M. Stéphane TRONCY a donné pouvoir à Mme Chritiane ANASTASI CLERC, Mme Claudine GILQUIN a donné pouvoir à Mme Evelyne SIMON, Mme Catherine CHOUVET a donné pouvoir à M. Jean Michel FLAN, Mme Marthe MASSONNAT a donné pouvoir à M. Jean Marc BORNAND.

Absents excusé : M. Yves MASSARD COMBE.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00 en demandant aux Conseillers Municipaux l'approbation du précédent compte rendu du Conseil. Accord unanime. Il nomme les 2 secrétaires de séances : Mme Evelyne SIMON et M. Jean Pierre ROSIQUE puis présente l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1. Budget communal 2011

M. le Maire présente le budget communal chapitre par chapitre.

En dépense de fonctionnement :

- chapitre 11 : charges à caractère général : 292 510 €,
- chapitre 12 : charges de personnel : 515 000 € donc en légère diminution,
- Chapitre 14 : attribution de compensation versée à la CALB reste inchangée 97 000 €.
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (cotisation SISCA, ACEJ,...) : 137 582 €
- Chapitre 66 : charges financières : remboursement de l'intérêt de la dette en cours : 83 000 €
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 174 128.88 € (dont une subvention exceptionnelle au budget annexe base de loisirs de 49 543 €)
- Chapitre 68 : amortissement et provision : 31 500 €
- Chapitre 22 : dépense imprévue de fonctionnement : 26 000 €

Ce qui représente un total de dépenses de 1 356 720.88 €

En recette de fonctionnement :

- Chapitre 013 atténuation de charge (remboursement sur salaire) : 12 000 €
- Chapitre 042 opérations d'ordre dont les travaux en régie : 46 500 €
- Chapitre 70 produits des services (cantine, parking, divers) : 128 467.75 €
- Chapitre 73 impôts et taxes : 859 308 €
- Chapitre 74 dotation et participation (Etat et département) : 329 759 €
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante (locations) : 41 900 €
- Chapitre 002 : excédent antérieur reporté : 149 707.13 €

Ce qui représente un total de recette de 1 567 641.88 €

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de générer un virement à la section d'investissement qui constitue un autofinancement de 210 921 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les dépenses et recettes de fonctionnement telles que présentées par chapitre.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le versement d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe base de loisirs de 49 543 € car compte tenu de la redevance impayée sur le budget annexe base de loisirs en 2008 et 2009 il convient d'enregistrer une admission en non valeur à laquelle le budget annexe ne peut faire face actuellement.

M. le Maire présente ensuite l'investissement 2011 en présentant les différents projets de travaux et d'acquisitions sur l'année 2011.

Il convient d'enregistrer un déficit reporté cumulé de 8 525.07 € au chapitre 001 et d'assurer les remboursements d'emprunts (part du capital) à hauteur de 112 000 € au chapitre 16.

M. le Maire rappelle que l'essentiel des dépenses d'investissement portera sur la réalisation du carrefour de la Renarde à l'entrée du village pour 453 550 €, la réalisation de l'eau pluviale de Pompierre pour 108 160 €, les travaux d'aménagement chemin de Chérins et des Gros (125 000 €) l'étude de renaturation

du Nant du Bachet à hauteur de 12 000 €, l'étude de mise en sécurité du boulevard Gaston Mollex en vue de la réalisation de travaux en 2012 (10 000 €), les travaux en régie pour 15 000 €.

M. le Maire détaille les projets d'acquisitions 2011 : bancs de touche, 3 ordinateurs pour l'école, un vidéo projecteur pour la mairie, un défibrillateur, des lits de sieste pour l'école, un aspirateur à feuille et les ridelles et filet pour le camion des services techniques, une borne électrique pour le marché saisonnier, des panneaux électoraux pour Grésine, le renouvellement d'équipement sécurité incendie et informatique. Le tout représente 25 000 €. 40 000 € sont répartis entre achat de terrain et régularisation de voirie, entretien de bâtiments (dont l'église et la mairie), l'entretien des voiries et l'aménagement paysager. Quelques opérations d'ordre s'ajoutent à ces dépenses réelles et une réserve de 64 673.93 € est constituée. M. le Maire présente ensuite les recettes d'investissement 2011 qui se répartissent comme suit : Fonds de compensation de la TVA pour 23 000. 93 € et Taxe Locale d'équipement pour 32 000 €.

Le virement de la section de fonctionnement 2011 de 210 921 € et l'affectation du résultat 2010 cumulé à hauteur de 208 525.07 €.

Les Subventions pour 186 400 € (entre agence de l'eau, département, Etat)

M. le Maire propose de souscrire un emprunt : 300 000 €

Au final, les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 981 091 €

M. le Maire met au vote la partie investissement. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

M. Jean-Marc BORNAND demande si l'emprunt se fera quoiqu'il en soit ou qu'en fonction des travaux réalisés réellement. M. Jean-Pierre ROSIQUE demande si on valide une durée pour ce nouvel emprunt.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un projet et que le Conseil Municipal valide le principe d'un emprunt de 300 000 € sur 2011, la commission « finances » examinera les différentes propositions des organismes financiers. Il explique que la commune ayant régulièrement des difficultés de trésorerie il conviendra de réaliser cet emprunt.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal approuvant la proposition du budget 2011

2. Budget annexe Eau 2011

M. le Maire présente le projet de budget 2011. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 173 759.81 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 107 761.81 € et un virement à la section d'investissement de 125 749.81 €. L'investissement s'équilibre en dépense et recette à 193 266.88 € dans les travaux projetés en 2011 : 15 000 € de remplacement de poteau incendie et mise aux normes des réservoirs, la conduite d'eau potable au niveau du carrefour de la Renarde pour 20 000 € et des études pour le boulevard Gaston Mollex notamment pour 15 000 €.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal approuvant la proposition de Budget Eau pour 2011.

3. Budget annexe Base de loisirs 2011.

M. le Maire présente le projet de budget 2011. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 88 116 € avec l'admission en non valeur des redevances impayées du précédent délégataire pour 42 000 € et un virement à la section d'investissement de 22 097.25 € et une subvention exceptionnelle du budget général de 49 543 € pour permettre l'équilibre budgétaire. L'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 223 530.13 € avec le déficit antérieur reporté de 207 718.13 € en dépenses, l'affectation du résultat de fonctionnement 2010 : 29 143.80 € doit obligatoirement être affecté en recette d'investissement pour compenser le déficit. La recette de récupération de la TVA de 172 289.08 € est attendue pour 2011. M. le Maire précise que M. LUNARDI gérant de la SARL IUWT a signé la nouvelle convention d'affermage de la base de loisirs pour 5 ans et en même temps l'annexe 7 qui concerne les modalités de transfert du droit à déduction de TVA pour les travaux de rénovation du bâtiment de restauration en 2007 et 2008. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal approuvant le projet de budget Base de Loisirs pour 2011.

4. Affectation des résultats de clôtures 2010

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux les résultats de clôtures 2010 tel que figurant dans le Compte de Gestion 2010, voté lors du précédent Conseil Municipal. Il propose l'affectation suivante :

- Budget général : excédent de fonctionnement de : 358 232.20 € reporté en recette au 002 pour 149 707.13 € et affecté au 1068 en recette d'investissement pour 208 525.07 €. Le déficit d'investissement de 8 525.07 € est reporté en dépense d'investissement au 001.

- Budget annexe Eau : excédent de fonctionnement 2010 : 107 761.81 € au 002 en recette de fonctionnement et l'excédent d'investissement de 12 885.07 € reporté en recette d'investissement au 001.
- Budget annexe base de loisirs : excédent de fonctionnement de 29 143.80 € affecté au 1068 en recette d'investissement pour combler le déficit d'investissement reporté de 207 718.13 € inscrit au 001 en dépense d'investissement.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour affecter les résultats tels que proposé par M. le Maire pour le budget communal et les budgets annexes.

5. Taux d'imposition 2011

M. le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur sur la commune :

Taxe d'Habitation à 9,52 %

Taxe Foncière à 19.6 %

Taxe sur le foncier non bâti : 71.44 %

M. le Maire propose de maintenir ces taux d'imposition sans les augmenter en 2011.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que cette année une ligne CALB apparaîtra sur les feuilles d'imposition. La fiscalité des Collectivités Locales change, la répartition entre le Conseil Général, le Conseil Régional et la CALB évolue mais la montant à payer demeurera stable pour 2011. Le montant net devra rester le même.

6. Avenant SERIA

M. le Maire présente l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux du chemin de la Renarde. Il rappelle que le montant estimé à l'origine était sous évalué. De ce fait le montant des honoraires de 3.8 % doit être réactualisé. Cela représente une différence de 14 060 € à 19 998 €. M. le Maire insiste sur le fait que le chiffrage des travaux prévisionnels doit être le plus exact possible.

M. David ROULAND précise que les travaux n'étant pas réalisés, il précise que l'on vote un montant maximum et que le niveau de rémunération du maître d'œuvre s'appliquera aux travaux réels sur la part suivi de chantier notamment. M. Jean-Marc BORNAND demande si une négociation a été faite avec le cabinet de maîtrise d'œuvre. M. le Maire précise que le directeur du cabinet SERIA a été rencontré, un point sera fait à la fin de la réalisation des travaux.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal, approuvant le principe de l'avenant et autorisant M. le Maire à signer cet avenant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux et au public s'il y a des questions.

- Mme Agnès GOUTTE évoque le problème du stationnement « sauvage » des campings cars à Brison, sur le parking avant le passage à niveau. M. le Maire précise qu'un arrêté municipal est en cours de rédaction, qu'il va être signifié à la population concernée pour qu'elle quitte les lieux, enfin, l'achat d'un portique est programmé.

- M. le Maire fait part d'un rendez vous en mairie sur notamment le problème du stationnement sur le bas du chemin du lac, il propose que le groupe de travail sur le classement des chemins communaux étudie la mise en place d'une interdiction de stationner sur ce secteur.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été reçu de l'avocat de M. Palmyr au sujet du dossier de l'ancienne école.

- M. le Maire rappelle la question de l'étude de centralité « cœur de village », le projet de cahier des charges a été communiqué par la CALB. Ce dossier est une priorité et une réunion sera prochainement programmée pour travailler sur ce thème.